

J'achète ou je reçois un véhicule de l'étranger

- certificat de cession ou facture d'achat
- certificat d'immatriculation étranger (ex carte grise)
- contrôle technique de moins de 6 mois si le véhicule a plus de 4 ans
- quitus fiscal pour les véhicules importés de l'espace économique européen
- 846 A (certificat de dédouanement) pour les véhicules hors espace économique européen
- justificatif de domicile de moins de 6 mois (impôts, EDF, téléphone...), si l'utilisateur est hébergé
attestation originale d'hébergement, copie de la pièce d'identité de l'hébergeant, un justificatif attestant que l'utilisateur réside bien à l'adresse (ex : rib, fiche de paie, attestation de sécurité sociale...)
- pièce d'identité en cours de validité (le titre de séjour doit impérativement être à la même adresse que le justificatif de domicile)
- permis de conduire
- attestation d'assurance du véhicule en cours de validité
- mandat d'immatriculation si le véhicule est acheté en leasing

Pour une personne morale :

- KBIS de moins de 2 ans + pièce d'identité du gérant en cours de validité